

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Emmanuel Macron

Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

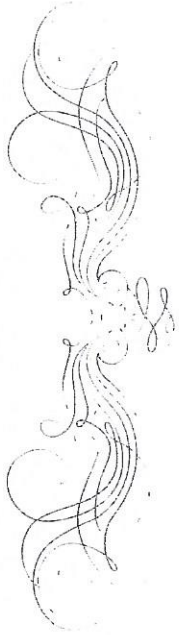
et
Carole Delga

Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat,
de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire

décernent le label

“*Entreprise du Patrimoine Vivant*” à

BONNIN-DUGUE



Le label "Entreprise du Patrimoine Vivant" a été créé par l'article 23 de la loi en faveur des PME du 2 août 2005 pour promouvoir le développement des entreprises détenant "un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire".

EPV
Entreprise
du Patrimoine
Vivant

Liberté, Égalité, Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 24/06/2014

Macron
Emmanuel Macron
Ministre de l'Économie, de l'Industrie
et du Numérique

Carole Delga
Secrétaire d'État chargée du Commerce,
de l'Artisanat, de la Consommation
et de l'Économie sociale et solidaire